

Annexe 2 : Les dix principes de l'agriculture paysanne

- Principe n°1 : Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier et d'en vivre
- Principe n°2 : Être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde
- Principe n°3 : Respecter la nature
- Principe n°4 : Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
- Principe n°5 : Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
- Principe n°6 : Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits
- Principe n°7 : Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations
- Principe n°8 : Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural
- Principe n°9 : Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
- Principe n°10 : Raisonner toujours à long terme et de manière globale